

Dans ce numéro :

Sagep : le bilan de l'équipe sortante.....5

Une mission d'expertise pour comprendre les inondations de la Somme7

Entreprises et procédés

Assemblée nationale : le grand oral des délégataires de service public

Exercice inhabituel jeudi dernier pour les deux principaux groupes français de distribution d'eau et d'assainissement : auditionnées successivement par la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée nationale, la Lyonnaise et la Générale ont eu à répondre à des questions analogues.

Leurs réponses, voisines ou divergentes selon les sujets, permettent de dresser un panorama assez large de la gestion de l'eau en France, telle que la conçoivent les délégataires de service public.

Yves Tavernier (Essonne, socialiste, président du Comité national de l'eau, rapporteur de la MEC sur le prix de l'eau) :

Comment concilier l'oligopole et la concurrence dans le marché de l'eau ?

Bernard Guirkinger, PDG de Lyonnaise des eaux France :

Loin d'être un pays de monopole, la France est le pays d'Europe où le marché de l'eau et de l'assainissement est le plus dynamique, où il y a le plus de concurrence et d'appels d'offres. C'est la concurrence qui nous a appris à nous battre

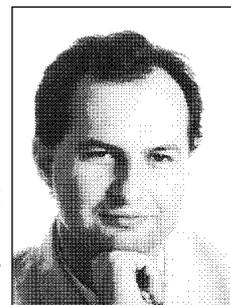
à l'étranger. Il y a eu environ 800 procédures Sapin en 2000, et il y en aura plus de 2 000 en 2005.

S'il est exact que 75 % des Français reçoivent une facture d'eau d'une société privée, il s'agit souvent de délégations de service public partielles, qui ne portent que sur l'eau ou sur l'assainissement, ou seulement sur une partie de ces services. Les délégataires reversent 12 MdF aux communes, sans oublier les agences de l'eau et l'Etat. Sur un marché domestique de 67 MdF, les sociétés privées reçoivent au final 35 %, contre 46 % pour les collectivités locales.

Au début des années quatre-vingt-dix, il y a eu une concur-

Qualité-prix ?

Il est normal qu'une entreprise privée raisonne... comme une entreprise, même lorsqu'elle gère un service public. Attaquées sur le prix de l'eau, la Générale et la Lyonnaise répliquent en mettant en avant une meilleure qualité du service et du



produit, et affirment que le rapport qualité-prix est souvent plus intéressant avec elles qu'en régie. C'est une réponse aux usagers qui se plaignent à la fois du prix de l'eau et de sa qualité.

Le problème, accusent ces sociétés, c'est qu'on manque d'éléments pour établir cette qualité. C'est vrai : l'avalanche de statistiques sur le prix de l'eau contraste cruellement avec la rareté des études sur la qualité de l'eau potable. Bien sûr, toutes les informations nécessaires sont disponibles auprès des DDASS et des exploitants, mais leur synthèse est un travail de romain qui demande des années. Les informations sur les performances d'assainissement sont un peu plus accessibles, mais elles ne sont pas conçues pour des comparaisons. Quant à comparer la qualité du service, c'est une notion toute récente, où seules l'Afnor et l'Engref se sont aventurées. Il faudra des années pour y parvenir sur le terrain.

L'idée de rapport qualité-prix pose un autre problème : est-il légitime d'évaluer l'eau, qui est le bien de première nécessité par excellence, à l'aune d'un concept consumériste ? Pour l'eau potable comme pour l'assainissement, la loi impose un cadre (le service public et la fourniture obligatoire), des obligations de résultat (les normes de potabilité ou les limites de rejet) et des obligations de moyen (les périmètres de protection, la désinfection, l'épuration, etc.). S'ajoute ce qui dépend des circonstances locales : qualité et composition de l'eau brute, configuration des installations et des réseaux, caractéristiques de la zone desservie. Le rapport qualité-prix ne joue finalement que dans des domaines limités.

René-Martin Simonnet

rence sauvage entre les sociétés privées sur les droits d'entrée, avec des excès. Je suis très content que le législateur ait interdit les droits d'entrée dans le secteur de l'eau.

NDLR : En 1999, la Lyonnaise des eaux a perdu 29 contrats en France, soit 17 % des contrats à échéance, et en a gagné 16. En 2000, elle a renouvelé plus de 150 contrats, en a perdu 26 contrats, soit 15 % des contrats à échéance, et en a gagné 25.

Olivier Barbaroux, DG de Générale des eaux :

Nous sommes les défenseurs à travers le monde de la mise en concurrence et des contrats à durée déterminée. La France compte trois sociétés d'eau d'envergure nationale et une dizaine de sociétés régionales qui proposent en général des prix moins élevés mais ne présentent ni l'expertise technologique, ni la capacité d'intervention à grande échelle des grands groupes. Il y a aussi des sociétés d'économie mixte.

Dans chaque appel d'offres, il faut aussi prendre en compte le retour à la régie, qui est loin d'être une hypothèse théorique : sur 96 délégations de service public que nous avons perdues

entre 1998 et 2000, 55 ont été remportées par des concurrents nationaux et locaux, les 41 autres ont été remplacées par des régies. Nous avons gagné 77 contrats et nous en avons renouvelé 710. Au total, sur ces trois ans, 2 090 consultations ont été recensées en France ; plus de 15 % des délégations en fin de contrat ont abouti à un changement de délégataire ou à un retour en régie.

Nous gérons 4 800 contrats en France et nous en renouvelons en moyenne 300 par an. Nous en révisons davantage encore, 400 à 500 par an, le plus souvent à la demande des collectivités locales.

Yves Tavernier :

Les filiales communes sont-elles compatibles avec la concurrence ?

Bernard Guirkingier :

Ces filiales communes avec nos concurrents, les paritaires comme on dit, sont souvent des héritages du passé : la Société des eaux du Nord date de 1912, la Société des eaux de Marseille des années quarante. Elles existent parce que les élus ont demandé l'association d'entreprises concurrentes. Ce n'est pas toujours simple : à Saint-Etienne, c'est une vraie victoire pour nous d'être parvenus à être présents dans le capital de la Stéphanoise des eaux.

Mais les paritaires sont mal comprises. Nous sommes en train d'en réduire le nombre. Nous n'accepterons plus d'en créer, même si les élus nous le demandent. Nous continuerons à travailler à les réduire et nous voulons les supprimer, mais il nous faudra l'accord des élus.

Yves Tavernier :

Pourquoi le prix de l'eau en délégation est-il plus élevé de 13 à 20 % qu'en régie ?

Bernard Guirkingier :

Il faut comparer la qualité et le prix : la dernière étude de la direction générale de la santé démontre que les taux de non-conformité sont plus élevés dans les régies que dans les services d'eau potable délégués. Quand la

collectivité délègue son eau, c'est souvent pour résoudre un problème ; sinon, elle reste en régie.

Je dois d'ailleurs souligner que les données de cette étude remontent à 1995 et qu'il n'y a rien de plus récent sur la qualité, alors que des études sortent tous les ans sur le prix de l'eau. Or les consommateurs sont sensibles au rapport qualité-prix : sans données sur la qualité, aucune comparaison n'est possible. Les Français ont perdu confiance dans la qualité de leur eau : il faut les rassurer.

Les sociétés privées supportent des coûts plus élevés que les régies : 10 % par exemple sur les coûts salariaux à cause du chômage et de la retraite complémentaire. L'écart est encore plus élevé pour les communes de moins de 3 500 habitants, pour lesquelles la M 49 n'est pas obligatoire : lorsqu'elles sont en régie, le budget de la commune peut prendre en charge une partie des investissements et des dépenses de fonctionnement.

Olivier Barbaroux :

On ne compare pas la même chose. La demande de qualité et de sécurité environnementale est de plus en plus grande. Les technologies des professionnels coûtent plus cher que les équipements des régies.

Yves Tavernier :

Pourquoi les renégociations se traduisent-elles par des hausses des prix ?

Bernard Guirkingier :

Ce n'est pas ce que montre l'étude

La dépense d'eau et d'assainissement en France (hors agriculture)	
Eau potable	40 MdF
Investissements CL	15 MdF
Exploitation CL	22 MdF
Industrie	3 MdF
Assainissement	43 MdF
Investissement CL	10 MdF
Exploitation CL	20 MdF
Autonome	5 MdF
Industrie	8 MdF

Source Lyonnaise des eaux France. Cette estimation évaluée à 67 MdF le budget annuel des services publics de l'eau et de l'assainissement. La DGCCRF parle de 70 MdF ; d'autres sources vont jusqu'à 80 MdF. Les dépenses d'exploitation en assainissement augmentent de 10 % par an. Les dépenses des industriels non raccordés sont stables depuis dix ans.

Où va l'argent de l'eau ?	
Régie directe	19 MdF
Reversé par le délégataire . . .	12 MdF
Délégataire de service public .	23 MdF
dont : Générale	12,5 MdF
Lyonnaise	7 MdF
Saur	3 MdF
autres	0,5 MdF
Agences de l'eau	8,5 MdF
TVA	3,5 MdF
FNDAE et VNF	1 MdF
Total	67 MdF

Source SPDE.

de l'Engref. Au contraire, les renouvellements des contrats en 1998 ont abouti à une diminution de 9 % au détriment du délégataire.

Olivier Barbaroux :

Pour l'essentiel, elles se font chez nous avec des prix en baisse, parce que nous avons pu réaliser des gains de productivité. Il ne faut pas oublier qu'un de nos principaux concurrents est le retour en régie, qui vise des prix bas. Nous ne pouvons pas rivaliser avec les prix des régies mais nous faisons notre possible pour nous en rapprocher.

Ce qui peut se produire à l'occasion d'un renouvellement, c'est que la collectivité locale a un nouveau projet qui alourdit le coût. Lors de l'appel d'offres de Quimper, nous sommes restés plus chers que la régie car nous apportions des services en plus. Nous maîtrisons aussi des techniques qui permettent d'abaisser les coûts tout en améliorant le service, par exemple la radiorelevé des compteurs qui évite de déranger l'abonné.

En tout cas, la règle générale n'est pas la hausse, et nous avons contesté le rapport Baert sur ce point : la hausse du prix de l'eau est désormais inférieure à l'inflation.

Yves Tavernier :

Que pensez-vous du projet de cahier des charges de l'Association des maires de France ?

Bernard Guirkinger :

Le dernier modèle de cahier des charges date de 1980. Il n'intègre ni la décentralisation, ni la loi sur l'eau de 1992, ni les lois Sapin, Barnier et Mazeaud. L'AMF souhaite depuis plusieurs années fournir un guide. Elle travaille notamment avec notre syndicat professionnel, le SPDE. Le projet qui en résulte est un document très épais, très pédagogique, qui imposera aux délégataires des contraintes nouvelles répondant aux attentes des élus, notamment sur les risques et la résiliation anticipée. Quant à l'article paru à ce sujet dans un quotidien du soir, il présente un caractère outrageusement polémique.

Olivier Barbaroux :

Je ne crois pas à un cahier des charges type qui couvrirait l'ensemble des problématiques françaises. La décision politique en matière d'eau a été décentralisée car il s'agit d'une affaire locale et d'une ressource locale. Je peux comprendre qu'une association donne des guides d'aide à ses membres. L'AMF nous a demandé notre avis et nous l'avons donné. Son projet n'est pas finalisé, il est très ample, très contraignant et très difficile à utiliser.

Didier Migaud (Isère, socialiste, rapporteur général du budget) :

Comment vos groupes ont-ils la capacité d'investir dans d'autres secteurs et d'autres pays ? Quelle est votre marge bénéficiaire ?

Bernard Guirkinger :

Nous entendons ces critiques. Pendant très longtemps, Lyonnaise des eaux, puis Suez-Lyonnaise des eaux a manqué de clarté car il s'agissait d'un groupe unique. Nous avons décidé voici un an de regrouper dans une filiale spécifique les 2 200 contrats d'eau et d'assainissement que nous gérons en France. Cette société existera physiquement à partir du 1^{er} juin et l'ensemble des comptes sera disponible à partir du 1^{er} janvier 2002 et sera certifié par des commissaires aux comptes.

Notre résultat est comparable à celui de nos concurrents et de nombreuses sociétés publiques : 438 MF pour 2000, soit 3 % du chiffre d'affaires, 5 % si on retire la part du chiffre d'affaires reversée aux collectivités locales. Le résultat de l'eau en France ne représente que le vingtième du résultat du groupe Suez. Nous avons beaucoup investi dans l'eau aux Etats-Unis, et nos investissements pour 1999 et 2000 dans ce pays représentent cent fois le résultat de l'eau France.

Quand nous remettons un prix à la collectivité locale, nous calculons l'ensemble des coûts : main d'œuvre, sous-traitance, consommables, etc. Nous faisons une projection et nous

proposons un prix qui inclut une marge pour rémunérer notre savoir-faire et nos investissements.

La marge brute est un sujet sur lequel nous ne communiquons pas. Quand nous avons imputé l'ensemble des coûts, nous essayons de conserver une marge minimale de 4 à 6 %.

Olivier Barbaroux :

La délégation de service public s'exerce dans un cadre juridique précis qui nous oblige à réinvestir dans les contrats. D'ailleurs, si la loi limite davantage encore la durée des contrats, comme c'est envisagé dans l'avant-projet de loi sur l'eau, cela posera des problèmes d'investissement et d'amortissement des installations.

Ce que nous réinvestissons à l'extérieur n'est que notre bénéfice, soit 268 M€ en France, 4,7 % du chiffre d'affaires correspondant. Ce n'est pas un rapport élevé. Ces bénéfices ont été réinvestis dans l'eau : quand nous avons acquis US Filter, nous avons utilisé nos bénéfices et nous avons dû compléter par une contribution des actionnaires et des banquiers. Il est normal que nous réinvestissions nos bénéfices ailleurs.

Au rythme actuel, nous finançons largement nos investissements français sur notre *cash-flow* français. Nous n'empruntons donc pas mais nous prévoyons que nous allons devoir le faire, notamment en Bretagne

Régies et délégataires (en parts de la population)

Eau potable :

Régies	25 %
Générale	38 %
Lyonnaise	21 %
Saur.	10 %
Autres	6 %

Assainissement :

Régies	54 %
Générale	18 %
Lyonnaise	14 %
Saur.	7 %
Autres	7 %

Source SPDE.

et dans les régions voisines. Au plan mondial, nous investissons 20 % de plus que notre *cash-flow* mondial. Nous nous finançons par des emprunts et par des cessions.

Nous n'allons quand même pas communiquer l'ensemble de nos chiffres : nos concurrents ont déjà nos comptes d'exploitation pour la France. Au plan mondial, où la concurrence est moins forte qu'en France, notre rentabilité sur capitaux employés est en moyenne de 8 % et varie selon le risque. La France présente un risque zéro.

Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis, apparenté communiste) :

En combien d'années amortissez-vous vos compteurs ? Combien de temps les laissez-vous en place ? Avez-vous un banc d'essai ?

Bernard Guirkinger :

L'amortissement des compteurs d'eau répond à des règles fiscales sur 12 ans. Nous les changeons quand ils vieillissent, car ils ont tendance à sous-compter. Notre intérêt est de les changer quand le sous-comptage devient trop important par rapport au coût du remplacement : tous les 15 ans en moyenne pour les petits compteurs, plus souvent pour les gros.

Nous avons un banc d'essai agréé par le service des instruments de mesure (SIM). Les compteurs également sont agréés SIM au moment de leur pose. Notre banc d'essai nous sert en interne et en cas de contestation.

Olivier Barbaroux :

Le délai de remplacement dépend

de la capacité du compteur. C'est important pour nous aussi, car le sous-comptage est un problème clé. Nous avons trois ateliers de test de compteurs.

Jean-Pierre Brard :

Quelle est votre opinion sur les modes de gestion déléguée ?

Bernard Guirkinger :

Nous gérons des contrats de toute nature, à quoi s'ajoutent des prestations relevant des marchés publics. L'affermage est le plus répandu en France, la concession à l'étranger. Nous préférons la concession car elle permet de lier la conception et la réalisation d'un équipement avec son exploitation, ce qui nous aide à optimiser les coûts.

Olivier Barbaroux :

Nous préférons l'affermage, mais notre image se retrouve exposée à l'occasion de problèmes de qualité. Nous allons devoir investir à la demande des collectivités locales et la concession devrait être de plus en plus fréquente en France.

Michel Bouvard (Savoie, RPR) :

Rémunérez-vous les capitaux que vous engagez dans les financements à ressource propre ? Quelle est votre politique de productivité ? Quel est le surcoût des règles européennes pour les stations d'épuration ?

Bernard Guirkinger :

Quand nous remettons un prix à une collectivité locale, nous prévoyons une rémunération de nos éventuels capitaux propres de l'ordre

de 9 à 10 %.

Nous sommes obligés de réaliser en interne des gains de productivité : nos coûts croissent plus vite que nos recettes en raison de l'alourdissement de la masse salariale et du dérapage de nos prix.

Je ne connais pas le surcoût entraîné par les règles européennes, mais j'ai pu constater qu'en Allemagne, nous étions moins chers de moitié que nos concurrents allemands, à qualité égale. Je dois rappeler que la France a du retard sur la directive de 1991 : selon le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 43 % des collectivités locales françaises concernées par les échéances de 1998 ou de 2000 n'ont pas respecté les délais. Et la Commission européenne considère que 17 agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants ont un niveau de dépollution insuffisant.

Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine, UDF) :

Quel est le coût de l'incinération des boues d'épuration ?

Bernard Guirkinger :

Mille francs la tonne de matière sèche, soit 0,50 à 1 F/m³ d'eau facturée. Les boues d'épuration sont pour nous une préoccupation majeure. L'an dernier, nous avons dû transporter des boues de Bordeaux vers Le Havre car nous ne parvenions plus à les épandre sur place. Pour préserver l'épandage agricole, il faut parvenir à produire des boues de bonne qualité. On peut aussi promouvoir la valorisation énergétique. Nous sommes prêts à investir davantage en France.

A lire, à voir

Nouveau CMP

UN NUMÉRO spécial du bimestriel *Marchés publics*, édité par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Sur le thème de la réforme du code des marchés publics, la revue propose un

éclairage général et une explication de texte du nouveau CMP.

Marchés publics, n° 1/2001. Diffusé par la Documentation française, Paris.

L'azote en hiver

UN DOCUMENT pratique, pavé d'exemples précis, et adapté aux préoccupations des acteurs

de terrain, sur la gestion de l'interculture et la dynamique de l'azote. Cette plaquette a été réalisée par l'Association nationale pour le développement agricole, dans le cadre de l'opération Ferti-mieux.

Gestion de l'interculture et azote : des références pour agir, ouvrage collectif. Edité par l'Anda, Paris.

D'un bassin l'autre

Sagep : le bilan de l'équipe sortante

Double changement à la tête de la Sagep : deux mois après le directeur général, François Ozanne, qui a atteint la limite d'âge, c'est le fondateur, Lucien Finel, qui s'apprête à céder son fauteuil, pour cause de changement politique à l'hôtel de ville.

Pour l'ancien adjoint au maire de Paris chargé de l'eau et de l'assainissement, la SEM qu'il a présidée durant 14 ans a rempli sa mission, avec efficacité et transparence, et demeure un outil unique au service des Parisiens. Entretien en forme de bilan.

Le nouveau conseil de Paris pourrait-il remunicipaliser la production et la distribution de l'eau potable ?

Lucien Finel : On peut toujours tout remettre en cause, mais cela m'étonnerait en ce qui concerne la Sagep. Certains élus communistes l'avaient demandé lors du dernier débat budgétaire, mais ils étaient alors dans l'opposition...

A ce jour, je n'ai pas d'écho dans ce sens. La Sagep fonctionne bien, elle compte 90 % d'employés communaux, nous n'avons jamais eu un conflit social en 14 ans : cela m'étonnerait que Bertrand Delanoë commence son mandat en cassant une affaire qui marche.

La question semble plutôt être de savoir qui me succèdera : le député socialiste Daniel Marcovitch semble intéressé, mais les Verts la réclament pour un de leurs élus du XVIII^e arrondissement. Comme c'est une socialiste, Marianne Constantin, qui me succède à l'hôtel de ville comme adjointe chargée de l'eau et de l'assainissement, les écologistes peuvent faire valoir que cela constituerait un rééquilibrage. D'un autre côté, les Verts ont déjà beaucoup obtenu et Daniel Marcovitch semble très impatient de faire carrière dans l'eau. On verra bien ce que décidera le nouveau conseil d'administration qui a été désigné cette semaine par le conseil de Paris.

Et la reprise en régie de la distribution de l'eau à Paris ?

Les contrats signés avec Vivendi, pour la rive droite, et avec Ondeo, pour la rive gauche, sont encore va-

lables pour une dizaine d'années. Techniquement, un retour en régie de la distribution n'aurait rien d'impossible. Politiquement, il pourrait sembler séduisant à certaines composantes de la nouvelle majorité municipale, bien que la plupart des grandes villes de gauche soient également gérées en délégation de service public.

En revanche, financièrement, il faudrait que la ville ait les moyens de ses ambitions, parce que la rupture des contrats en cours ne serait pas gratuite. Et si la nouvelle majorité voulait limiter la dépense et ne mettre fin qu'à un des deux contrats pour commencer, ce serait catastrophique pour son image politique.

Rétrospectivement, avez-vous eu raison de mettre en place l'organisation actuelle de l'eau de Paris ?

Les installations de production et de distribution d'eau de Paris ont été conçues par Belgrand, à la fin du XIX^e siècle. Elles avaient été bien entretenues et maintenues en parfait état de fonctionnement, mais elles étaient vétustes. La qualité de l'eau distribuée était médiocre et nous étions parfois à la limite de la pénurie. Paris compte deux millions d'habitants, et deux autres millions de personnes viennent y travailler chaque jour. La remise à niveau et la modernisation étaient urgentes.

Quand j'ai posé le premier jalon de financement auprès de Jacques Chirac, il m'a répondu qu'il s'agissait d'investissements énormes. Je lui ai répondu : s'il y a une rupture d'alimentation, c'est toi qui t'expliquera à la télévision et devant les Parisiens, c'est toi le maire.

Le recours au privé était la seule solution. Mais la ville a voulu conserver le contrôle le plus étroit possible de la production et du transport de

Marianne sous la Seine

Posé pour l'essentiel avant 1914, le réseau de conduites maîtresses qui assure la répartition de l'eau entre les quartiers de Paris pourrait se révéler insuffisant en cas de problème majeur. En particulier, la liaison périphérique qui interconnecte les cinq grands réservoirs aux portes de Paris, baptisée Lire (liaison inter-réservoirs d'eau), présentait deux maillons faibles.

Le premier, entre les réservoirs Ménilmontant et des Lilas, au Nord-Est de la capitale, a été renforcé en 1997 et 1998 grâce à la pose d'une conduite de 1 200 à 1 400 mm sur une longueur de 1 000 m, dont 900 m forés au tunnelier.

Le second chantier, au Sud-Ouest, s'achèvera en 2003 et coûtera 330 MF, dont 40 % d'aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie : il consiste en la pose d'une conduite de mêmes diamètres, mais sur une longueur de 4 500 m dont 3 200 m forés au tunnelier. Le tracé passe sous la Seine et les fondations du boulevard périphérique et du Parc des Princes, et croise huit fois le métro. La Sagep est donc allée chercher la sérénité en profondeur, dans la craie blanche, jusqu'à 45 m sous la surface, soit le niveau de la mer.

Selon la tradition du BTP, l'arrivée du tunnelier a été fêtée par un baptême au champagne où officiait Françoise Ozanne, l'épouse du directeur général sortant, en présence notamment du nouveau directeur général de la Sagep, Christian Lamboley. Dénommé Marianne, l'engin de 3,87 m de diamètre, de 85 m de long et dont la tête pèse 90 t, progressera à la vitesse de 20 à 25 m par jour. Il s'agit d'un tunnelier à pression de terre, seul matériel apte à travailler dans une couche calcaire saturée d'eau et très diaclasée. Les failles les plus gênantes ne devraient pas se trouver sous la Seine mais plutôt sous les berges.

l'eau potable. D'où la création d'une société d'économie mixte, dont Paris détient 70 % du capital et la majorité des sièges au conseil d'administration. La SEM n'a jamais versé un centime de dividende à ses actionnaires, je n'ai jamais rien donné au privé, à part des jetons de présence aux administrateurs, de l'ordre de 1 000 F par an et par personne.

Tout ce que j'ai demandé, c'était une certaine indépendance de fonctionnement pour la motivation du personnel : je ne voulais pas devoir attendre le feu vert de l'hôtel de ville chaque fois qu'il fallait changer un joint. Je voulais la souplesse dans un statut public. Paris a apporté en capital ses installations, dont la valeur est inestimable. J'ai fait appel au volontariat parmi les fonctionnaires parisiens : il nous fallait 500 personnes, nous avons eu plus de candidatures que de postes à pourvoir. Nous n'avons engagé que des spécialistes, comme le chef comptable.

Il n'y avait pas de comptable à la mairie de Paris ?

Ceux qui étaient volontaires savaient gérer une ville, mais pas une entreprise : à l'époque, la comptabilité analytique était inconnue dans les collectivités locales.

Cinq cents personnes, c'est peu pour produire 700 000 m³/j. Nous avons remis les installations en état, construit ou rénové les usines de trai-

tement, sécurisé l'approvisionnement et le transport. Nous avons lancé aujourd'hui le dernier tronçon de la liaison inter-réservoirs d'eau, la Lire, qui constituera le périphérique de l'eau de Paris et qui assurera l'interconnexion entre tous les réseaux.

Et nous produisons désormais une eau d'excellente qualité, comparable aux meilleures sources. J'aurais souhaité que nous puissions la mettre en bouteille pour la vendre sous le label Eau de Paris, mais nous n'en avons pas le droit. J'ai même essayé de réserver pour cela une des sources que nous possédons, mais les règles sont terribles : tout est fait pour décourager les communes de mettre leur eau en bouteille. Le seul résultat aurait été que nous n'aurions plus pu utiliser cette source pour approvisionner la ville. Et comme nous aurions vendu nos bouteilles à un prix dérisoire, je peux vous dire que les producteurs d'eau de source n'ont rien fait pour nous aider !

Quel pourrait être le chantier prioritaire de votre successeur ?

Le grand problème pour les années à venir sera la protection de la ressource en zone rurale : les périmètres de protection avaient été délimités bien avant qu'on n'emploie les pesticides et les engrais chimiques. J'ai engagé depuis plusieurs années une politique d'achat et de gel des terrains autour de nos captages, mais les pro-

priétaires nous ont vu venir et les prix ont beaucoup augmenté.

J'ai toujours travaillé en concertation avec les organisations agricoles locales et avec les maires des communes où sont situées les sources de la ville de Paris, et ils m'ont suivi dans cette politique de préservation.

Les zones de captages sont-elles représentées au conseil d'administration de la Sagep ?

Non, il s'agit d'un conseil d'administration classique de SEM, qui vote les budgets et décide les investissements.

En revanche, en tant qu'adjoint chargé de l'eau à Paris, je présidais un comité consultatif des usagers de l'eau. On y trouve les trois producteurs, les consommateurs, les syndicats d'immeubles, les syndicats de copropriétaires, les associations parisiennes, la presse scientifique, etc. Je le réunissais tous les trois mois. La dernière réunion a porté sur le plomb : ce n'est pas un problème pour la Sagep ni pour la ville, car nous avons déjà changé tous nos branchements en plomb, mais cela inquiète beaucoup les propriétaires. Il va falloir changer les réseaux intérieurs des immeubles, ou poser des réseaux neufs avant 2013, et cela va coûter très cher aux Parisiens.

**Propos recueillis par
René-Martin Simonnet**

Paru au Journal officiel du 20 au 26 avril 2001

Prime au boisement des surfaces agricoles

SEPT ans après un décret de 1994 qu'il abroge, ce nouveau décret est applicable aux boisements réalisés à partir de 2000. Il prévoit une prime annuelle par hectare, destinée à compenser les pertes de revenu découlant du boisement de surfaces agricoles, comme prévu par le règlement européen n° 1257/1999 du 17 mai 1999 sur le Feoga.

Pour bénéficier de l'aide, le projet

de boisement devra respecter les conditions d'éligibilité techniques et de superficies définies par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ou par une collectivité territoriale. Les sapins de Noël ne sont pas éligibles.

Le préfet arrête, pour le département et éventuellement pour certaines communes, les conditions d'attribution de la prime et son montant (de 50 à 350 €) en tenant compte de plusieurs objectifs, **parmi lesquels la protection des milieux naturels, la gestion équilibrée de l'eau et la réduction**

de l'érosion des sols.

La prime est attribuée après agrément par l'administration d'un programme d'entretien et de travaux établi par le future bénéficiaire de la prime. S'il ne respecte pas ses engagements d'entretien, il peut être astreint au remboursement des sommes indûment versées.

Décret n° 2001-359 du 19 avril 2001 relatif à l'attribution d'une prime annuelle destinée à compenser les pertes de revenu découlant du boisement de surfaces agricoles (JO 26 avr. 2001, p. 6500)

Assainissement en béton

NOUVELLE version de la marque NF-Eléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression : **cette certification délivrée par l'Association française de normalisation porte sur les tuyaux en béton, armé et non armé, et sur les éléments pour regards de visite et pour boîtes de branchement.**

Les caractéristiques certifiées sont détaillées dans les normes NF P 16-341 (tuyaux), NF P 16-342 (regards de visite) et NF P 16-343 (boîtes de branchement). Il s'agit de l'aspect, des dimensions, de la classe de résistance mécanique, de l'étanchéité à l'eau, de l'enrobage des armatures, de l'espacement régulier des armatures transversales pour les tuyaux armés, de la compatibilité des assemblages entre éléments et de la résistance des échelons des regards.

Pour les tuyaux, la classification normalisée est étendue aux classes 165 A et 200 A, le champ d'application est étendu aux produits à cunette intégrée, et les exigences d'étanchéité

à l'eau de l'assemblage sont supérieures à la norme NF P 16-341. Pour les regards, outre cette même exigence d'étanchéité accrue, la marque NF pose des exigences complémentaires pour les éléments de fond, les têtes réductrices à trou centré, le dispositif de descente et les éléments de regards préassemblés par collage. Enfin, pour tous les produits, l'utilisation de fibres de renforcement en acier et en polypropylène est prévue.

Avis de publication de la liste des référentiels validés relative à l'article R. 115-11 du code de la consommation sur la certification des produits industriels et des services (JO 25 avr. 2001, p. 6465)

Inondations

Arrêté du 3 avril 2001 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle (JO 22 avr. 2001, p. 6297)

Nominations MATE

Il est mis fin aux fonctions de **Myriam Verger**, directrice adjointe du cabinet de la ministre de l'aménagement

du territoire et de l'environnement (JO 21 avr. 2001).

Préfète

Chantal Jourdan est nommée préfète du Lot (JO 21 avr. 2001).

Rhin-Meuse

Philippe Desroques remplace Guy Magnot comme représentant suppléant des producteurs d'électricité au comité de bassin Rhin-Meuse (JO 24 avr. 2001).

Safege

Sylvain Rouzeau est nommé directeur de l'agence Safege Ile-de-France Ouest. Il a notamment participé à la création du centre polonais de formation aux métiers de l'eau, à Gdansk, pour l'OIE.

ITT Flygt

Paul Dietrichson a été nommé président de la filiale française d'ITT Flygt France. Cet ingénieur suédois qui a déjà dirigé la création du centre de distribution européen du fabricant de pompes, à Metz, succède à Alain Gardon qui prend sa retraite.

Réponses des ministres

Une mission d'expertise pour comprendre les inondations de la Somme

Question de Pierre Martin, sénateur (RPR) de la Somme :

Vous êtes venu dans la Somme constater les dégâts le 9 avril, mais vous n'êtes pas venu dans les zones rurales. La situation actuelle reste dramatique (NDLR : la question a été posée à la séance du 19 avril) : 108 communes sinistrées, 2 500 habitations inondées, 1 000 personnes évacuées, 300 ha d'hortillonnages englués, des centaines de salariés au chômage technique, 23 routes et une voie ferrée coupées, des pollutions naissantes, des conditions d'hygiène détestables.

Les aides que vous avez annoncées vont dans le bon sens, mais elles ne suffisent pas. Peut-on attendre de la mission d'expertise des investigations sérieuses, au-delà des seules explications liées à la pluvio-

métrie et à la saturation des nappes phréatiques ? Quand prononcera-t-on l'état de catastrophe naturelle ? Quelles aides prévoyez-vous pour les entreprises et les agriculteurs ?

Réponse du Premier ministre :

Dès mon retour du Brésil, j'ai voulu aller sur place le 9 avril pour manifester physiquement ma solidarité, y compris avec ceux dont je savais la colère. C'était le jour où je devais rendre les arbitrages budgétaires pour 2002, et j'ai donc dû écourter ma visite et renoncer à visiter votre canton. J'ai pu mesurer sur place le désarroi, les difficultés et parfois la colère et l'incompréhension.

Cette colère aurait d'ailleurs été moins forte si on n'avait pas répandu auprès des sinistrés cette rumeur insensée, selon laquelle on

aurait pu vouloir noyer la Somme pour préserver Paris. L'absurdité de cette rumeur a été depuis démontrée, mais je n'ai rencontré personne, ce jour-là, qui n'y crût dur comme fer. J'aurais souhaité que certains élus locaux la démentent au lieu de la propager – tel n'était pas votre cas, monsieur le sénateur.

J'avais annoncé à Abbeville la mise en place d'une mission interministérielle d'expertise. Elle est au travail depuis deux jours et ses membres ont déjà rencontré de nombreux élus et responsables administratifs, ainsi que d'autres personnes. **Elle est chargée d'analyser toutes les causes de cette inondation et d'identifier les facteurs qui ont pu, au-delà du caractère exceptionnel des précipitations, aggraver l'ampleur du phénomène.**

Agenda

Elle devra également évaluer l'efficacité des dispositifs de protection et de prévention existants et proposer aux pouvoirs publics des mesures permettant d'éviter le retour d'une telle catastrophe, ou au moins d'en limiter les effets.

Les élus locaux avaient demandé la présence d'un expert extérieur à l'administration. Le conseil général de la Somme et l'association départementale des maires nous ont proposé un spécialiste reconnu en matière d'hydrologie, expert auprès de l'Unesco : il pourra participer aux travaux de la mission. Les premières conclusions seront rendues avant fin mai.

Concernant les indemnités, j'ai déjà annoncé des crédits de 20 MF pour les équipements des communes de la Somme, et une aide d'urgence de 1,2 MF qui pourra être accrue, pour financer les petits achats urgents et non à titre d'indemnité.

La date de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pose problème : il ne faut pas qu'elle soit trop éloignée, sinon les indemnités seront retardées ; mais il faut bien qu'on puisse évaluer l'ampleur des dégâts, et il faut donc attendre la décrue, qui ne cesse de s'interrompre. Dès que l'état de catastrophe naturelle aura été reconnu, les particuliers et les entreprises pourront être remboursés par leurs assurances. Pour les artisans et les commerçants, ils pourront bénéficier des aides du Fiasac, qui est déjà intervenu à l'occasion d'autres inondations. D'autres dispositions seront prises pour aider les entreprises touchées par le chômage technique.

Pour les agriculteurs, les bâtiments seront couverts par le régime des catastrophes naturelles, et les pertes de récoltes par le régime des calamités agricoles. L'évaluation des dommages est en cours et la commission des calamités agricoles se réunira bientôt. Le gouvernement demandera également à la Commission européenne les adaptations nécessaires pour la prise en compte des retards dans les semis.

JO Sénat CR 2001 n° 24

9 et 10 mai,
Vandœuvre-les-Nancy.
Plan d'épandage.
Nancie :
T : 03 83 15 87 87
F : 03 83 15 87 99
@ : chaton@nancie.asso.fr

9 et 10 mai et 15 juin,
la Défense.
Elaborer et mettre en œuvre un système EPE : vers une amélioration de la performance environnementale.
Afnor formation conseil :
T : 01 42 91 55 22
F : 01 42 91 56 40
@ : info.formation@email.afnor.fr
W : www.afnor.fr

Du 9 au 11 mai, Rimini.
Hydrogeo : salon pour la sauvegarde et la restauration du territoire.
Rimini Fiera :
T : 00 39 541 711 711
F : 00 39 541 786 686
W : www.fierarimini.it

10 et 11 mai, Toulouse.
Risques hydrologiques et aménagements.
INPFC :

T : 05 62 24 21 07
F : 05 62 24 21 01
@ : fabre.m@univ-inpt.fr

15 et 16 mai,
18 et 19 septembre,
Marne-la-Vallée.
Protéger les réseaux d'eau potable.
CSTB Formation :
T : 01 40 50 29 70
F : 01 40 50 29 53
@ : cstb-formation@cstb.fr

Du 15 au 17 mai,
Vandœuvre-les-Nancy.
Traitement des rejets IAA et filière d'élimination des boues.
Nancie :
T : 03 83 15 87 87
F : 03 83 15 87 99
@ : chaton@nancie.asso.fr

16 et 17 mai, Bordeaux.
La légionellose : prévention et gestion des risques de contamination ; utilisation du carnet sanitaire du bâtiment.
Bureau Veritas :
T : 01 40 54 64 74
F : 01 46 22 06 55
W : www.fr.bureauveritas.com

Du 16 au 18 mai,
Strasbourg.
La norme ISO 14001 : son contenu, sa mise en œuvre.
Bureau Veritas :
T : 01 40 54 64 74
F : 01 46 22 06 55
W : w³.fr.bureauveritas.com

20 mai, Paris.
Eau et copropriété.
Association des responsables de copropriété :
T : 01 40 30 12 82
F : 01 40 30 12 63
W : www.unarc.asso.fr

Du 21 au 23 mai,
la Défense.
Analyse du cycle de vie.
Afnor formation conseil :
T : 01 42 91 55 22
F : 01 42 91 56 40
@ : info.formation@email.afnor.fr
W : www.afnor.fr

22 mai, Paris.
Loi sur l'eau 2001 : quels enjeux pour une gestion durable et équitable ?
FNE :
T : 02 38 81 80 19
F : 02 38 77 05 26
@ : fneh2o@aol.com

Journ'eau est édité par l'Agence Ramsès • SARL au capital de 2 000 F • Siret 39491406300026 • 12, rue Traversière • 93100 Montreuil • Gérant : Michel Simonnet • Associés : René-Martin Simonnet, Dominique Ciupa • Directeur de la publication : René-Martin Simonnet • A collaboré à ce numéro : Dominique Lemièrre • ISSN 1255-6351 • Dépôt légal à la date de parution • Prix au numéro : 9,11 € TTC (7,62 € HT)

Bulletin d'abonnement

Pour vous abonner ou vous réabonner, renvoyez ce bulletin à :

Agence Ramsès • 12, rue Traversière • 93100 Montreuil

T : 01 48 59 66 20 • F : 01 48 51 30 22 • @ : journeau@worldnet.fr

Nom et prénom :

Société ou organisme :

Adresse et téléphone :

.....

.....

Envoi par mél :

ou envoi par fax :

Je m'abonne à *Journ'eau* (règlement à l'ordre de l'Agence Ramsès).

Un an (46 n^{os}) : 2 033,20 F TTC (1 700 F HT), 309,96 € TTC (259,16 € HT)

Six mois (23 n^{os}) : 1 016, 60 F TTC (850 F HT), 154,98 € TTC (129,58 € HT)

Date et signature :